

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 26 septembre 1988

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[Français]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux deux pétitions portant les numéros suivants: 332-5329 et 332-5371.

(Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des pétitions précitées.)

* * *

COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DU 72^E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le soixante-douzième rapport du Comité permanent de sélection.

(Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.)

* * *

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston) demande à présenter le projet de loi C-329, tendant à modifier le Code criminel (protection des êtres humains non encore nés).

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Nunziata: Monsieur le Président, depuis que la Cour suprême du Canada a déclaré que les dispositions du Code

criminel relatives à l'avortement étaient incompatibles avec la Charte des droits, le Canada se trouve dépourvu de loi régissant l'avortement.

Ce projet de loi est identique à celui que l'honorable sénateur Stanley Haidasz a présenté à la chambre haute le 18 mai dernier et qui fait actuellement l'objet de discussions à cet endroit.

Le projet de loi vise à protéger les enfants à naître, ces êtres innocents, dès le moment de la conception, sauf lorsque la vie de la mère est en danger.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

L'INTERDICTION DE PORTER DES COUTEAUX

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par un certain nombre d'électeurs de Vancouver-Est. Elle a trait au grand nombre de crimes, dont des meurtres, des vols et des agressions sexuelles, commis avec des couteaux. Ce nombre est à la hausse dans toutes les grandes villes canadiennes.

Bien que le Code criminel fédéral et les jugements des tribunaux permettent aux gens de porter des couteaux pour leur protection, les pétitionnaires affirment que cela favorise l'utilisation de couteaux dans l'accomplissement de crimes divers. Ils demandent donc au Parlement de modifier le Code criminel de façon à interdire le port des couteaux par des citoyens dans les lieux publics, sauf dans l'exercice d'un emploi nécessitant l'utilisation d'un couteau ou pour des raisons religieuses comme dans le cas des Sikhs.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient reportées.

M. le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.